



DIAGNOSTIC DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Synthèse - 25/09/09

Sommaire

Introduction	6
1. L'histoire.....	7
2. Vénissieux aujourd'hui.....	7
3. Évolution à moyen et long termes.....	8
4. Le territoire.....	11
5. Les milieux naturels	13
6. Démographie et réalités sociales.....	14
7. La situation économique	17
Synthèse du diagnostic	19
8. Développement urbain	19
9. Fonctionnement économique et réalités sociales.....	19
10. Insertion et accès à l'emploi.....	20
11. Déplacements.....	20
12. Énergie.....	20
13. Gestion Urbaine.....	21
14. Les Grandes Terres.....	21
15. Les milieux naturels	21
16. Dialogue avec les citoyens et partenaires et sensibilisation.....	22
17. Fonctionnement et exemplarité de l'institution Ville.....	22
Conclusion	23
18. Enjeux majeurs	23
19. Vers la phase 2.....	26
Annexe 1 : Liste des contacts pris	29
Annexe 2 : Bibliographie	32

Rappel de la mission

Vénissieux nous a confié au mois de mars 2009 la mission de l'aider à définir les objectifs de sa politique de Développement humain durable. Cette mission doit se dérouler sur environ un an. Elle commence par un diagnostic qui vise à décrire la situation de Vénissieux sur les différents thèmes relevant du Développement durable.

Le présent rapport fait un premier point sur la démarche en cours : il s'agit, au bout de quatre mois de travail, de donner nos premières conclusions sur la situation de Vénissieux au regard des principes du développement durable.

À partir des éléments d'information fournis par la ville, que nous avons synthétisés, nous donnons notre point de vue sur la situation du territoire et les enjeux majeurs au regard du Développement durable.

La dimension politique du Développement durable

Qu'est-ce qu'une ville durable ? Nous n'avons évidemment pas de réponse définitive à cette question. À ce stade de la démarche, nous allons plutôt ouvrir quelques pistes de réflexion que la phase suivante, qui associera aussi largement que possible les acteurs de la vie locale, permettra d'approfondir, de corriger et de compléter.

Le terme de "ville durable", dans son sens le plus courant, désigne une ville économe de ses ressources et de son espace, une ville propre (c'est à dire aussi peu polluante que possible), qui maîtrise ses consommations d'énergie, une ville aussi qui évite les déplacements inutiles.

Ces questions sont évidemment importantes, mais l'essentiel n'est peut-être pas là, ou du moins s'en tenir à cette approche serait insuffisant. Peut-on en effet parler de Développement durable sans aborder les enjeux sociaux, et notamment le problème de la pauvreté et des inégalités ? D'autant plus que la question se pose sans doute de manière particulière à Vénissieux, confrontée à une réalité sociale et économique difficile (on verra un peu plus loin en quoi).

Une ville durable, dans sa réalité économique et sociale, c'est peut-être une ville qui favorise un développement producteur de richesse et d'emploi, mais pas à n'importe quel prix ni n'importe comment, mais au contraire en plaçant tous les habitants du territoire considéré dans des conditions satisfaisantes de justice sociale, et en favorisant une meilleure qualité de vie pour tous les habitants.

Une ville durable, enfin, c'est sans doute aussi une ville qui veut donner à l'idée de citoyenneté un nouveau contenu, et qui appelle les habitants comme les acteurs de la société civile (entreprises, associations...) à se réapproprier des mots tels qu'intérêt général, responsabilité, contrat social... L'objectif est de mettre en place une coopération pratique et concrète entre acteurs publics et société civile et d'instituer de nouvelles pratiques dans la gestion des projets par les services de la ville. Information, participation, consultation : il s'agit de repenser la manière dont sont définies et mises en œuvre les politiques publiques.

Toutes ces pistes de réflexion seront évidemment abordées en fonction des spécificités de Vénissieux : les problèmes (et les solutions) ne sont par exemple pas les mêmes pour une ville centre, une ville de 1^{ère} couronne ou une ville de grande périphérie. Les caractéristiques du territoire, les hommes et les femmes qui y vivent, les entreprises qui y fonctionnent, les voies de communication et les moyens de transport... définissent des atouts et des contraintes que ce diagnostic devra mettre en évidence, pour préparer efficacement la définition d'objectifs qui fera l'objet de la seconde phase de notre mission.

Une ville durable n'est pas une ville figée : pragmatisme et ambition

Les transformations d'une ville, la manière dont elle évolue, dont elle se fabrique au fil des années, sont le résultat de beaucoup de décisions individuelles ou collectives. Parmi toutes ces décisions, il n'y a pas que celles prises par les acteurs publics, collectivités ou État : si un quartier est vivant, agréable à vivre, c'est sans doute d'abord parce que les gens décident de s'y installer, créant ainsi les conditions pour le développement de commerces, d'équipements, d'infrastructures...

Cependant, le rôle des collectivités est important. Elles encadrent, organisent, orientent l'occupation et l'usage des sols (urbanisme réglementaire : Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale). Elles créent ou développent des équipements (écoles, théâtres, stades, salles de sport...) ou des infrastructures. Elles gèrent les services à la population (déchets, espaces verts...) et les bâtiments publics : énergie, eau...¹

La gestion communale s'inscrit nécessairement entre deux exigences assez différentes.

- D'un côté, il y a l'idée qu'en matière d'urbanisme, tout est affaire de compromis², de "réglages fins", d'équilibres à trouver entre les objectifs sociaux et économiques, entre la volonté de développement et le souci de limiter l'étalement urbain.
- De l'autre côté, il y a cette idée qu'il ne faut pas se contenter d'enchaîner des actions ponctuelles au fil de l'eau, sans projet, sans vue d'ensemble, et qu'il faut au contraire toujours situer l'action présente par rapport à une vision de l'avenir. C'est la ligne de l'ambition.

Ces deux visions sont évidemment porteuses chacune d'une part de vérité. Elles ne sont d'ailleurs pas aussi contradictoires qu'on pourrait le penser à première vue.

Le Développement durable a précisément l'intérêt de fournir des critères nouveaux qui permettent de dépasser ces deux conceptions de l'action municipale : en élargissant le périmètre de la réflexion, il invite à s'interroger sur les objectifs réels de la politique à mener et sur les conséquences à moyen ou long termes des décisions prises aujourd'hui.

Il invite surtout à prendre en compte les interactions entre les différents domaines d'intervention de la commune. On ne peut pas gérer à part le développement économique, le social, le cadre de vie, la voirie, les transports en commun... Le développement durable, c'est avant tout ce lien entre tous les aspects de la gestion urbaine. Il est donc forcément "politique" au sens premier du terme (πολις, la ville), parce qu'il touche à tout ce qui concerne la ville et les hommes et les femmes qui y vivent.

La décision, par exemple, de créer une nouvelle zone d'activités devra prendre en compte évidemment le développement économique et le fonctionnement social des territoires concernés, mais aussi l'environnement : bio-diversité, impact sur les sols, l'eau, l'air, cohérence des espaces verts et naturels...

¹ Les communes exercent ce rôle directement dans certains domaines (de compétence communale), et indirectement dans d'autres, pour les compétences déléguées à un niveau intercommunal. En participant aux choix communautaires du Grand Lyon, Vénissieux, à l'égal des 56 autres communes de la communauté urbaine, est impliquée par la définition des objectifs et des actions et par l'affectation des moyens communs.

² L'importance du compromis est notamment soulignée par François Ascher, qui vient de disparaître. Il avait distingué le 15 mai dernier par le Grand Prix de l'urbanisme du Ministère de l'écologie.

Contenu de la synthèse : plan du présent rapport

Cette synthèse vise à donner un aperçu de la situation de Vénissieux dans les différents domaines liés au Développement durable.

Le diagnostic, réalisé à partir des contacts variés que nous avons eus pendant ces quatre mois³, ne prétend pas donner une information exhaustive sur tous les sujets abordés mais plutôt mettre en évidence les lignes de force, les grands enjeux du territoire, de manière à préparer la deuxième phase de notre mission, qui sera de préciser les orientations et les objectifs que se fixe Vénissieux pour prendre en compte les principes du développement durable.

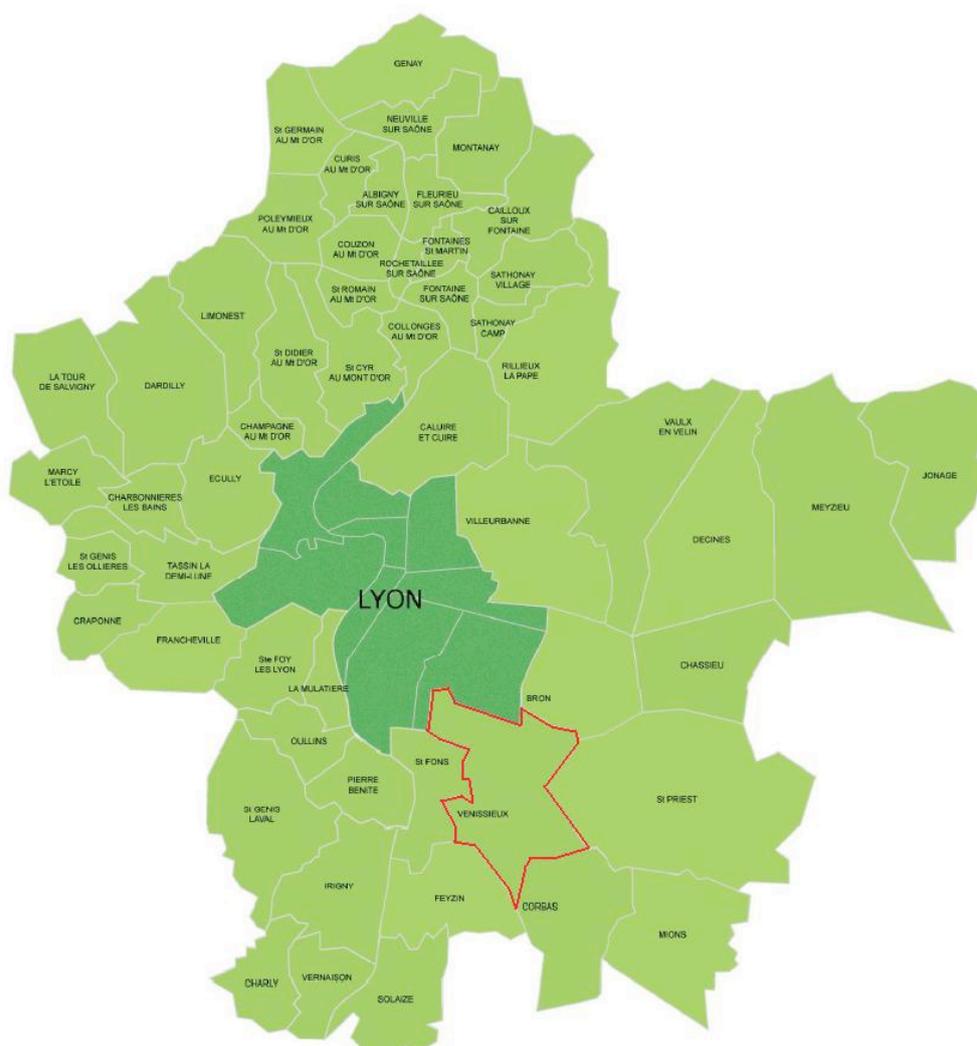
- Une introduction rapide fait une description générale de Vénissieux et de son territoire. Il s'agit de permettre au lecteur de situer géographiquement et historiquement les analyses qui suivront.
- Dans une seconde partie, une approche thématique analyse les réalités économiques, sociales et environnementales qui caractérisent la ville aujourd'hui.
- Enfin, une conclusion synthétise les grands enjeux que les différents thèmes auront mis en évidence.

³ Voir liste page 27.

Introduction

Vénissieux se situe dans le département du Rhône, au sud de l'agglomération lyonnaise, à 8 km du centre de Lyon. D'une superficie de 1574 ha, elle est peuplée de près de 58 000 habitants⁴.

Vénissieux fait partie de la Communauté Urbaine de Lyon (le Grand Lyon), qui regroupe 57 communes de l'agglomération lyonnaise.



⁴ 57 179 selon l'estimation de l'INSEE pour 2006. La commune de Vénissieux (code postal 69200 / code INSEE 69259) est chef-lieu de canton (arrondissement de Lyon) contenant deux cantons : Vénissieux nord et Vénissieux sud.

1. L'histoire

Lors de la création des départements sous la Révolution, Vénissieux, qui fait historiquement partie du Dauphiné, se trouve dans le département de l'Isère. Elle compte 2100 habitants et englobe Saint-Fons. C'est sous la 2nde république, en mars 1852, que Vénissieux est rattachée au Rhône, en même temps que Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. En 1888, Saint-Fons devient une commune à part entière.

Jusqu'à la première guerre mondiale, Vénissieux va garder un caractère rural et agricole. La construction du chemin de fer Lyon-Grenoble par Bourgoin marque une première étape dans le développement de Vénissieux. Puis le XX^e siècle va amener, comme dans toute la périphérie lyonnaise un développement rapide.

À partir de 1930, le développement des usines Berliet — aujourd'hui Renault Trucks — va faire entrer la ville dans une nouvelle phase de son développement.

Avec la construction des Minguettes entre 1965 et 1974, qui représentent 9200 logements (à la fin de l'opération), la population de Vénissieux passe de 29 040 habitants en 1962 à 74 347 en 1975.

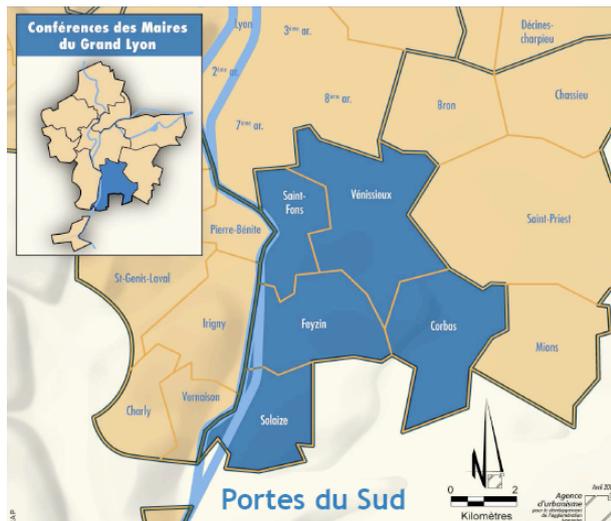
L'urbanisation progressive du territoire s'accompagne de la création d'infrastructures et d'équipements collectifs.

2. Vénissieux aujourd'hui

Cette histoire et cette situation géographique définissent la place qu'occupe Vénissieux dans l'agglomération lyonnaise.

Vénissieux est une ville de première couronne, au poids démographique important (la 3^e ville de l'agglomération) et du département.

Vénissieux est aujourd'hui un des pôles industriels majeurs de l'agglomération avec une vocation nettement affirmée sur le secteur poids-lourds, qui constitue toujours un "pôle d'excellence" sur Vénissieux et St-Priest, même si le secteur n'a plus l'importance qu'il a pu avoir il y a 30 ou 40 ans.



Sa position à l'entrée sud de l'agglomération⁵ et sa proximité avec la vallée de la chimie et la zone industrielle de Lyon Est renforcent sa vocation à assumer un rôle important dans le développement économique du Grand Lyon.

Le territoire des Portes du Sud⁶

⁵ Avec Feyzin, Corbas et Saint-Fons, Vénissieux constitue l'une des *Conférences des maires*, désignée sous l'appellation "Les Portes du Sud". Il faut cependant noter que Vénissieux ne participe pas à cette structure. Les *Conférences des maires* du Grand Lyon, au nombre de neuf sur l'ensemble de l'agglomération, ont essentiellement un rôle dans le développement économique des territoires (voir http://www.entreprendre.grandlyon.com/La_conference_des_Maires_nouveaux_territoires.0.html).

⁶ Source : Opale (Observatoire partenarial lyonnais en économie) www.opale-lyon.com.

Enfin, au plan social, Vénissieux connaît aussi une situation particulière, avec une population immigrée très importante, une très forte proportion de jeunes de moins de 29 ans, et un taux de chômage et une pauvreté nettement supérieurs au reste de l'agglomération. Nous y reviendrons plus loin.

3. Évolution à moyen et long termes

Ce n'est pas seulement par rapport à sa position actuelle ou à court terme dans l'agglomération que le rôle de Vénissieux doit être évalué.

Son dynamisme démographique, sa position par rapport aux dessertes routières et de transports en commun, donnent déjà à Vénissieux un rôle naturel de pôle d'équilibre au sud de l'agglomération.

Place de Vénissieux dans l'agglomération

À moyen ou long terme, se dessine un fonctionnement moins centralisé de l'agglomération : dans ce fonctionnement multipolaire, un certain nombre de villes de la périphérie assumeront une partie des fonctions de centralité et joueront un rôle de pôle d'équilibre. De nouvelles infrastructures de déplacements seront à la fois le signe d'un nouveau fonctionnement urbain, et un outil pour accélérer les transformations en marche.

La place de Vénissieux risque en effet d'évoluer de manière notable du fait des nombreux projets de création d'infrastructures dans les 10 à 15 prochaines années (voir carte page suivante) : ces projets dessinent potentiellement un nouveau schéma de fonctionnement des déplacements et des transports à l'échelle de l'agglomération. Encore faut-il savoir si ces projets se réaliseront, comment et à quel rythme.

Il y a d'abord la poursuite du BUE (Boulevard Urbain Est) qui, par sa connexion avec le BUS (Boulevard Urbain Sud : Feyzin/A46) à hauteur de l'échangeur Vénissieux Centre, créera une alternative à la Rodeo Est. L'achèvement du BUE prendra de longues années, mais l'ouverture de nouveaux tronçons successifs devrait alléger progressivement la circulation dans les communes traversées, en détournant la desserte poids lourds des zones d'activités, et faciliter les déplacements de périphérie à périphérie.

À plus long terme, le TOP (Tronçon Ouest du Périphérique), projet assez ancien, relancé récemment mais toujours contesté⁷, prolongerait le périphérique entre le boulevard Laurent Bonneval et Écully. En se connectant au BUS et au BUE, il constituerait une voie de communication qui desservirait tout le sud-est de l'agglomération.

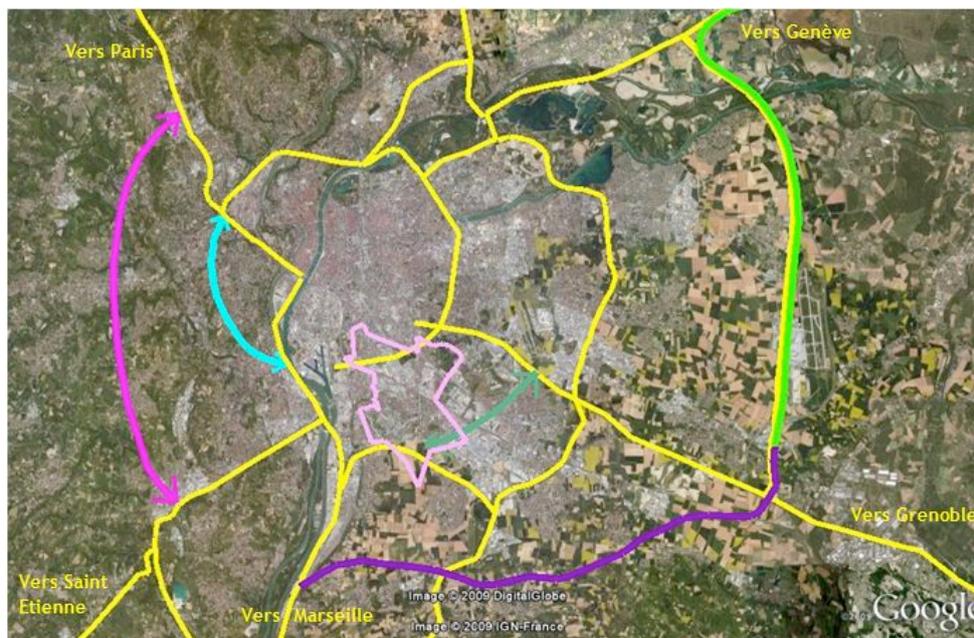
Enfin, un Contournement de l'Est Lyonnais (COL), vers l'A7 à l'A47 (Lyon - St-Étienne), fait également l'objet d'une réflexion à long terme.

Par ailleurs, dans le domaine des liaisons ferroviaires, le CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise) a pour objectif de créer une nouvelle voie pour les trains de fret. Aujourd'hui tout le fret passe par le centre de Lyon, et le nœud ferroviaire lyonnais souffre d'un manque de capacité qui est dû notamment à la mixité des trafics voyageurs et fret.

Le CFAL permettrait de réserver les gares de Part Dieu et Perrache exclusivement au transport de voyageurs ; le tronçon sud passera au sud de Vénissieux. Le CFAL constitue un enjeu national, puisque aujourd'hui tout le fret passe par le centre de Lyon : en supprimant ce goulot d'étranglement, il donne sa chance à un véritable développement du fret ferroviaire à l'échelle nationale et même européenne, en alternative au transport routier. Nous développerons les détails de ce projet et la position de Vénissieux dans la fiche sur les Transports.

⁷ En particulier par les communes traversées. Le projet en est encore à un stade très schématique (horizon 2020) et aucun tracé n'est précisément défini.

Dans ce nouveau fonctionnement multipolaire de l'agglomération, Vénissieux devrait en toute logique jouer un rôle important. À la jonction des liaisons centre-périphérie (infrastructures routières et transports en commun) et des contournements périphériques (notamment BUS et BUE complétés), Vénissieux paraît devoir être l'un des deux ou trois pôles majeurs de la première couronne.



Place de Vénissieux dans l'agglomération
Les projets de création d'infrastructures

	Limites communales de Vénissieux		Représentation schématique du tracé du TOP
	Principaux axes routiers existants		Représentation schématique du tracé du COL
	Tracé du CFAL Nord		Représentation schématique du tracé du BUE
	Tracé du CFAL Sud dit « de la plaine d'Hérieux »		

N.B. Cette carte est schématique. Elle ne prétend pas figurer le tracé exact des infrastructures.

Le tracé de la plaine d'Hérieux a fait l'objet d'une décision de principe par le Secrétaire d'État aux Transports en avril 2009. Mais le dossier peut encore connaître des rebondissements.

Relations avec le Grand Lyon

Dans ce contexte, un travail pragmatique et constructif avec le Grand Lyon est évidemment une condition indispensable de la politique de Développement durable que Vénissieux souhaite mettre en œuvre. Sur une bonne partie des thèmes qui relèvent du Développement durable, les compétences communales sont en effet exercées par la Communauté urbaine : que ce soit sur l'urbanisme, sur le développement économique, ou encore sur la voirie, les déplacements et les transports en commun, comment Vénissieux agirait-elle sans accord avec le Grand Lyon ?

La situation de Vénissieux à cet égard n'est d'ailleurs pas fondamentalement différente de celle de toute commune périphérique, à Lyon comme dans n'importe quelle autre agglomération : cette opposition banlieue/ville centre est une constante de toutes les intercommunalités. Au poids démographique disproportionné (théoriquement en partie corrigé dans le

fonctionnement des institutions communautaires), s'ajoutent les différences dans le cadre de vie, les équipements, la sociologie, l'économie...

En principe, l'intercommunalité ne fonctionne pas comme un échelon administratif "supérieur" mais bien comme une communauté, au sein de laquelle chaque commune est fondée à exprimer sa propre vision politique sur des dossiers qui ne sont souvent consensuels qu'en apparence. Il convient d'ailleurs de rappeler qu'en droit, la commune garde une responsabilité politique sur les questions qui relèvent des compétences communautaires, même si la décision est collective.

Mais au-delà de cette situation "classique" qu'on trouve dans toute agglomération, il y a le poids spécifique de Vénissieux, porte sud de l'agglomération lyonnaise, qui a légitimement "son mot à dire" sur les dossiers qui engagent son avenir.

Les relations entre Vénissieux et la communauté urbaine ont évolué durant plusieurs années dans une situation politique conflictuelle sur de nombreux dossiers. L'abandon du projet Démocratie, de l'arrivée du métro et de l'IUT aux Minguettes ont concrétisé un sentiment d'in-équité territoriale⁸. Aujourd'hui, l'agglomération affiche une volonté de fonctionnement multipolaire tout à fait positive, mais comment cette idée s'appliquera-t-elle ? Comment le fonctionnement multipolaire se traduira-t-il dans les transports en commun, dans les équipements, dans la politique de formation (y compris dans la localisation des nouveaux établissements d'enseignement supérieur⁹)... ? Quelle sera la place de Vénissieux dans le nouveau schéma de desserte routière et ferrée ?

Les échanges avec le Grand Lyon prennent la forme d'un dialogue au niveau technique sur la conduite des dossiers, notamment sur l'urbanisme, sur le développement économique, la voirie, les espaces verts... Il faut donc une bonne collaboration entre les agents des deux collectivités (ce qui est déjà le cas sur bien des dossiers). Mais les relations entre le Grand Lyon et Vénissieux impliquent surtout un dialogue sur une vision à long terme du fonctionnement de l'agglomération et de la place que Vénissieux y occupera.

Il est parfaitement légitime que les principes et les modalités de la coopération intercommunale et les relations entre la commune et la Communauté urbaine fassent l'objet d'un débat. Ce débat est d'autant plus d'actualité avec les projets de réforme sur le fonctionnement des collectivités locales (et notamment les travaux de la commission Balladur).

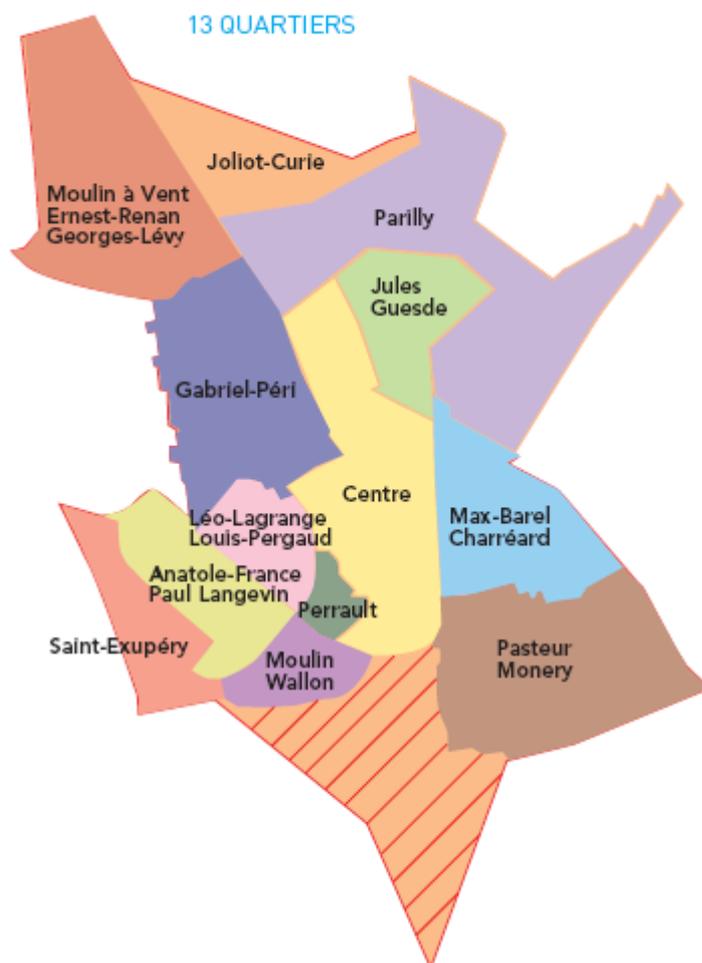
⁸ Une rencontre en février 2009 entre André Gérin et Gérard Collomb a permis d'évoquer certains dossiers de manière constructive. On note déjà que certaines difficultés ont été résolues, comme par exemple pour la déchetterie.

⁹ On rappelle qu'actuellement aucun établissement d'enseignement supérieur n'est implanté à Vénissieux.

4. Le territoire

Un territoire composite

Le territoire de Vénissieux, avec sa forme en étoile assez spécifique¹⁰, est constitué d'une mosaïque de quartiers, bien individualisés par le type d'occupation et les paysages, et parfois aussi, isolés les uns des autres par les coupures, voire les ruptures, que constituent par exemple la voie ferrée et le boulevard périphérique.



Les 13 quartiers de Vénissieux

On peut, en simplifiant, les regrouper en sept ensembles :

- Le centre ville (Centre - Gabriel Péri), autour de la place Léon Sublet, de la colline du centre et du parc Louis Dupic, s'est développé sur le site de l'ancien bourg (dont la trame est toujours bien lisible dans le parcellaire et le tracé des rues) et sur les pentes des Minguettes. L'habitat est souvent ancien, avec encore beaucoup de maisons individuelles ou de petits immeubles. La moyenne d'âge de la population est plus

¹⁰ Expressions (N° 444 du 17 juin 2009) le compare à une cocotte en papier ou à une étoile de mer.

élevée que celle de l'ensemble de la commune. Il y a également beaucoup de tènements libres, qui offrent un potentiel de construction important.

- Les Minguettes (Saint-Exupéry - Moulin Wallon - Perrault - Léo-Lagrange - Anatole-France), au sud-ouest, sont le quartier le plus haut (avec une différence d'altitude d'environ 40 m par rapport au centre) et le plus peuplé de Vénissieux (environ 20 000 habitants). Typique des "Grands ensembles" tels qu'on les concevait dans les années 1960, le quartier fait l'objet depuis plus de vingt ans d'une rénovation urbaine, notamment depuis dix ans dans le cadre du Grand projet de ville (GPV)¹¹.
- Le Charréard (Pasteur - Max Barel) occupe la partie sud-est de la ville. Ce quartier s'est développé entre les années 1950 et 1960. L'habitat y est individuel ou collectif (cités Berliet et SNCF, Max Barel et Monery), et se renouvelle peu. Ce secteur est inclus dans le périmètre du Grand projet de ville.
- Parilly (Parilly - Jules Guesde), l'un des plus grands quartiers de la ville par la superficie, occupe la majeure partie du nord est de la ville (y compris le Parc de Parilly et les usines Renault Trucks). Parilly a peu évolué depuis 20 ans, malgré l'arrivée du métro en 1992. Il est le quartier où il y a le plus de foyers de travailleurs. On notera qu'il est également le moins peuplé des cinq.
- Le Moulin à Vent (Moulin à Vent - Joliot Curie), au nord, mitoyen du 8^e arrondissement de Lyon, fonctionne avec lui. Ce quartier est en contact avec le parc technologique de Gerland qui conserve en grande partie sa vocation d'activité en évoluant vers le concept « parc club » d'entreprises.
- Une vaste zone d'activités s'étend entre le boulevard Bonnefoy et la rue de la République, de part et d'autre de la voie ferrée.
- Enfin, il faut ajouter un 7^e ensemble, constitué par la zone non urbanisée située au sud de la commune, qui englobe la zone agricole des Grandes Terres et la "Façade sud", c'est à dire les terrains situés en façade du boulevard urbain sud¹².

En ce qui concerne les quartiers d'habitat, leur poids démographique respectif est le suivant :

Quartier	1990	1999	2005
Centre Ville	8 427	8 148	8 000
Minguettes	23 725	21 195	20 000
Charréard	8 027	7 632	8 000
Parilly	7 531	6 947	7 000
Moulin à Vent	12 578	11 977	12 000
Total	60 288	55 899	55 000

Évolution de la population des quartiers de 1990 à 2005

À l'intérieur de chaque quartier, il y aurait lieu de distinguer des ensembles qui ont leurs spécificités, et parfois un visage et une identité assez affirmés, comme par exemple l'Arsenal-Chêne-Velin à l'ouest, ou encore Joliot Curie (Moulin à Vent), Gabriel Péri (Centre)...

¹¹ Lancés en 1999, les *Grands projets de ville* sont des contrats liant l'État et les collectivités pour mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain dans 50 quartiers en difficulté, avec l'objectif de favoriser un développement social et économique. Dans l'agglomération lyonnaise, les GPV, outre Vénissieux, concernent également Vaulx-en-Velin et La Duchère.

¹² On verra plus loin que l'avenir de la Façade Sud fait l'objet d'un débat et mérite donc une analyse détaillée.

Voies de communication et transports

Vénissieux bénéficie d'un maillage routier et autoroutier dense avec, entre autres, au nord le boulevard périphérique de Lyon (Laurent Bonnevey) et au sud le Boulevard urbain sud et le Boulevard urbain est (BUE). On compte aussi de nombreux boulevards qui structurent la ville comme les boulevards A. Croizat, ou Maurice Thorez / Jean Cagne, axe structurant des Minguettes.

Vénissieux dispose également d'un réseau de transports en commun très important :

- Le métro D qui dessert Parilly et la gare de Vénissieux depuis 1992.
- Le tramway T4, inauguré en avril 2009, relie l'hôpital de Feyzin-Vénissieux à l'arrêt « Jet d'eau Mendès France » (correspondance avec la ligne T2). Dans un second temps, le tram sera prolongé vers la Part-Dieu et la Doua (IUT Feyssine). Cette ligne de tram est un élément important qui contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance urbaine des Vénissiens à l'agglomération.
- Un réseau de bus, qui est complémentaire du métro, avec de nombreuses lignes qui desservent Parilly et la gare de Vénissieux.
- Enfin, les TER de la SNCF desservent la gare de Vénissieux.

Les équipements

Vénissieux possède de très nombreux équipements : établissements hospitaliers, scolaires (21 écoles maternelles, 21 écoles élémentaires, 5 collèges, 5 lycées), crèches, haltes garderies, centres de loisirs, établissements pour personnes âgées...

Vénissieux possède aussi des équipements culturels importants, reconnus sur l'agglomération, notamment le cinéma Gérard-Philippe, la médiathèque, le théâtre, l'école de musique, ainsi que différents lieux de culte.

On trouve enfin nombre d'installations sportives tel que le stade AS Minguettes ou le Stade Laurent Gérin et la piscine intercommunale Lyon-Saint Fons-Vénissieux.

5. Les milieux naturels

De ce point de vue, Vénissieux présente deux caractéristiques notables : l'absence de tout cours d'eau et l'importance des espaces naturels.

Bien que située au cœur du développement du sud-est de l'agglomération, la commune bénéficie en effet de 162 ha d'espaces verts, dont les principaux sont :

- Le parc départemental de Parilly, situé à la fois sur Vénissieux et sur Bron.
Ses 178 hectares (dont 50% sur Vénissieux) sont répartis en une zone boisée (avec sentiers, circuits, parcours de santé, parcours de courses d'orientation), et une zone de sport qui comporte, un stade d'athlétisme, des terrains de foot, de rugby, de basket, de handball et de volley.
- Les Parcs urbains Louis Dupic et des Minguettes.
Le Parc Louis Dupic est le principal espace vert public du centre ville et relie l'hôtel de ville au centre ancien. Le parc des Minguettes se situe au cœur du plateau et constitue un espace récréatif et de détente important.
- La frange naturelle du boulevard urbain sud.
A l'ouest du boulevard Jodino, cet espace agricole s'inscrit entre, d'une part, les hauts immeubles du rebord sud du plateau des Minguettes, et d'autre part, le Boulevard urbain sud (BUS) et les Grandes Terres. Son avenir doit faire l'objet d'arbitrages délicats entre une volonté, exprimée de longue date par les élus de Vénissieux, de faire du BUS

la limite de l'urbanisation et la nécessaire prise en compte de la cohérence des espaces naturels.

- Le Plateau des Grandes Terres.

Au sud de Vénissieux, au-delà du Boulevard urbain sud, le plateau des Grandes Terres constitue la pointe sud du territoire communal. Il s'inscrit dans un territoire agricole plus vaste de 450 ha qui s'étend jusqu'à la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon. On y trouve des grandes cultures (céréales, oléagineux) qui se sont développées grâce à la grande qualité des sols. Une rosiériste et des maraîchers complètent l'occupation des sols.

La construction du Boulevard urbain sud a entraîné en 1995 un remembrement qui s'est notamment traduit par la plantation de 7000 mètres de haies. Ces dernières abritent de nombreuses espèces d'insectes, de mammifères, d'oiseaux dont certaines intéressantes¹³. Les Grandes Terres font partie de la trame verte d'agglomération¹⁴.

Dans cette liste, deux éléments ont une importance particulière : les Grandes Terres et le Parc de Parilly, qui sont des points d'entrée de la nature dans la ville et ont donc une place spécifique dans la trame verte d'agglomération.

6. Démographie et réalités sociales

La démographie a été caractérisée par une forte croissance dans les années 68/75, avec un taux de croissance de 3,43 % par an, l'essentiel de cette croissance étant dû aux Minguettes.

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Population	29 040	47 613	74 347	64 804	60 444	56 061	57 179

Source INSEE

La population qui, avait fortement baissé depuis les années 80, est de nouveau en augmentation depuis 2005.

La population de Vénissieux présente différentes caractéristiques qui méritent d'être relevées :

- importance de la population immigrée dans le peuplement,
- jeunesse de la population (21 % de moins de 14 ans en 2006, contre 18 % dans la zone d'emploi de Lyon),
- importance du logement social (55% de logements sociaux¹⁵ contre 23% pour l'agglomération lyonnaise - source Grand Lyon),
- faible qualification de la population (moins de 4% des plus de 15 ans sont titulaires d'un diplôme supérieur à bac+3, contre plus de 12% pour le Grand Lyon - source Grand Lyon, chiffres 1999),
- taux de chômage élevé (17,8 % en 2006, contre 10,2 % dans la zone d'emploi de Lyon),
 - et niveau de vie moyen nettement inférieur à celui du reste de l'agglomération (voir ci-dessous).

¹³ Notamment l'Œdicnème cirad et la Caille des blés : pour plus de détails sur la biodiversité des Grandes Terres, on se reportera à la fiche qui leur est consacrée.

¹⁴ Une trame verte est un maillage écologique d'espaces verts. Elle vise à connecter différents réservoirs de biodiversité (espaces naturels de taille ou de valeur écologique importante) en mettant en place des corridors continus où la circulation de la biodiversité est favorisée.

¹⁵ Source mairie de Vénissieux et Union Sociale pour l'Habitat (Association Régionale Rhône-Alpes).

On peut supposer que la crise économique actuelle risque d'aggraver encore cette situation. Dans ce contexte, on comprend que les politiques publiques accordent une attention toute particulière à l'emploi, ainsi qu'aux questions d'éducation ou de transport.

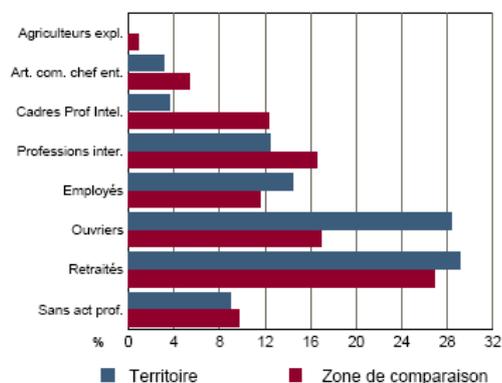
En ce qui concerne le niveau de vie, les Vénissiens disposaient en 2004 d'un revenu net annuel moyen par habitant de 11 820 € en 2004, contre 18 027 € pour l'ensemble de l'agglomération et 16 053 € pour la France. Cela place Vénissieux à la 53^{ème} place (sur 57) du classement des communes du Grand Lyon par revenu net annuel. On notera également que 44,5 % des 30 891 foyers fiscaux étaient imposables en 2006 contre 58,9 % au niveau national (source : INSEE, données communales¹⁶). Le nombre de foyers payant l'ISF en 2005 est proche de 0 % (contre 1,75 % sur l'ensemble de l'agglomération)¹⁷.

En ce qui concerne le chômage, Vénissieux présente une situation assez particulière en matière d'emploi, avec à la fois un vrai dynamisme économique, qui se traduit par un nombre d'emplois important (26 000 en 2006), mais en même temps un taux de chômage élevé : 17,8 %, contre 10,2 % pour la zone d'emploi de Lyon en 2006.

Cette situation en matière d'emploi renvoie à une répartition socioprofessionnelle spécifique : Vénissieux compte moins de professions dites supérieures (artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres, professions intellectuelles) ou intermédiaires, que le reste du département, mais et en revanche plus d'ouvriers, d'employés et de retraités.

La répartition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille était la suivante au recensement de 1999 :

a/ Répartition des emplois



Source INSEE Recensement de 1999
(exploitation complémentaire)

N.B. La zone de comparaison est le département du Rhône.

Avec 43 700 emplois salariés privés, les Portes du sud sont le 3^e territoire du Grand Lyon en termes d'emplois, après le Centre et la Porte des Alpes.

Malgré un déclin de l'emploi industriel (- 20 %), Les Portes du sud restent un des territoires les plus industriels du Grand Lyon. Avec plus de 12 800 emplois, l'industrie représente encore 29% des emplois du territoire

Vénissieux, dans le passé essentiellement rurale puis industrielle, connaît aujourd'hui une certaine diversité des activités économiques. La commune totalise environ 25 000 emplois (57 % des emplois du territoire des Portes du Sud). Vénissieux est donc de loin le premier pôle d'emploi des Portes du Sud.

¹⁶ http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES%5CDL%5CDEP%5C69%5CCOM%5CDL_COM69259.pdf page 9.

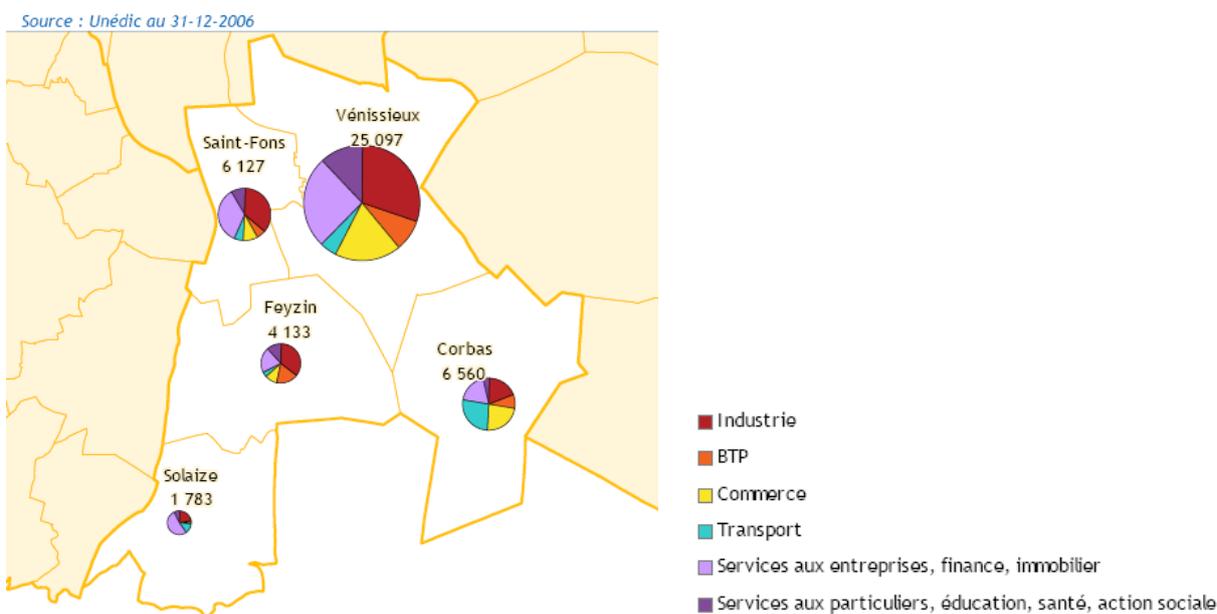
¹⁷ Source http://www.immobail.com/69_VENISSIEUX_economie.html.

Les actifs relèvent essentiellement de 3 secteurs d'activités économiques : services aux entreprises (22%), commerce (19%), et industrie automobile (15%).

Viennent ensuite la construction (10%), les industries de biens d'équipement (8%), et le secteur éducation, santé, action sociale (7%).

Activité	Pourcentage des emplois
Services aux entreprises	22%
Commerce	19%
Industrie automobile	15%
Construction	10%
Industries de biens d'équipement	8%
Éducation, santé, action sociale	7%
Industries des biens intermédiaires	5%
Services aux particuliers	4%
Transports	4%

.Répartition de l'emploi selon le secteur d'activité par commune



b/ Le chômage

Avec un taux de 17,8 % en 2006 (contre 10,2 % dans la zone d'emploi de Lyon), le chômage a diminué entre 1999 et 2006, après avoir beaucoup augmenté entre 1990 et 1999.

Au 31 décembre 2008, il n'est pas possible de calculer un taux en pourcentage (car le nombre d'actifs n'est pas connu avec certitude), mais on constate une augmentation du nombre de chômeurs de 19 % entre 2007 et 2008, avec une augmentation de 29,6 % pour les 15-24 ans, également les plus touchés par le chômage de longue durée (+ 25,6 %).

	Au 31 décembre 2008				Evolution 2007 - 2008 en %		
	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble	3 106	100,0	1 843	1 263	19,0	28,2	7,8
15 à 24 ans	565	18,2	340	225	29,6	34,4	23,0
25 à 49 ans	2 159	69,5	1 297	862	16,5	28,2	2,4
50 ans ou plus	382	12,3	206	176	19,4	19,1	19,7
Chômeurs de longue durée	600	100,0	353	247	2,9	13,5	-9,2
15 à 24 ans	49	8,2	25	24	25,6	13,6	41,2
25 à 49 ans	414	69,0	257	157	-2,1	13,2	-19,9
50 ans ou plus	137	22,8	71	66	13,2	14,5	11,9

Source INSEE, avril 2009 (données communales)¹⁸

Nombre de chômeur à Vénissieux selon le sexe et l'âge entre 2007 et 2008

Le territoire des Portes du sud a enregistré une baisse de 20 % de l'emploi industriel sur la période 2002-2006. Cette évolution négative est amplifiée par une baisse simultanée, mais à un degré moindre, de l'emploi dans les transports et les services aux particuliers (baisse de - 7 % et - 6 %). En ce qui concerne l'industrie, cette baisse des effectifs s'explique notamment par l'importance de l'externalisation dans les activités industrielles.

Cette baisse est en revanche en partie compensée, toujours à l'échelle du territoire des Portes du Sud, par une explosion de l'emploi dans les services aux entreprises (+ 23 %) et le BTP (+ 19 %).

Mais la caractéristique principale de la situation de Vénissieux en termes d'emploi est que la plupart des emplois sont tenus par des actifs ne vivant pas sur la commune : Vénissieux offre 26 000 emplois sur lesquels seulement 32 % sont occupés par des actifs résidant sur la commune.

7. La situation économique

a/ Dynamisme économique et crises

La situation géographique de Vénissieux, sa position dans l'agglomération, expliquent en partie un fort dynamisme économique, qui s'est affirmé dès les années 1930, avec le développement des usines Berliet, déjà évoqué, et qui se poursuit aujourd'hui avec le développement de l'ensemble économique des Portes du Sud.

L'économie de Vénissieux a cependant connu depuis une trentaine d'années de multiples crises (notamment dans le secteur industriel) et l'actuelle crise internationale vient ajouter aux difficultés d'un certain nombre d'entreprises vénissiennes.

L'industrie du véhicule industriel reste une spécialisation forte de la commune avec Robert Bosch, Iveco, Metaldyne international et bien sûr Renault Trucks, dont l'histoire se confond avec celle de Vénissieux.

Vénissieux bénéficie également du développement des territoires voisins :

- Chimie et raffinage à Saint-Fons, Feyzin et Solaize, le long du Rhône, avec la raffinerie, les sites de production chimique de Rhodia, Arkema ou Bluestar Silicones, et les centres de recherche (Institut Français du Pétrole, Total, Rhodia, Bluestar).

¹⁸ http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES%5CDL%5CDEP%5C69%5CCOM%5CDL_COM69259.pdf
page 7.

On notera également le projet porté par Axelera¹⁹ pour la déconstruction et la valorisation des véhicules en fin de vie à Saint-Fons, ainsi que la création d'un éco-pôle à Feyzin (Sous-Gournay) pour fédérer les activités éco-industrielles dans le cadre de la requalification de la Vallée de la chimie.

- Agro-alimentaire à Corbas, avec les abattoirs, Cibevial, GBS, Davigel (groupe Nestlé) et les grossistes et producteurs de fruits-légumes de l'ex-Marché d'intérêt national.
- Depuis une vingtaine d'années, les Portes du Sud connaissent une tertiarisation forte, principalement autour des services :
 - maintenance et nettoyage,
 - sécurité,
 - et aussi environnement : Serned (propreté), Serpol (dépollution des sols), Nicollin (déchets), RDS (recyclage)...
- Enfin la présence d'infrastructures de transport (route, rail et eau) a facilité l'implantation de nombreuses activités liées au transport et à la logistique. Parmi les plus gros employeurs : la SNCF, Vos Logistics, Rhonatrans, Trans BK logistique, Veolia Transport (ex-Tourisme Verney), TBH, Stef-TFE, Mazet Lyon, United Parcel Service, DHL Express, Gefco, Bourgey Montreuil RA...

b/ La ZFU de Vénissieux

Enfin cette rapide présentation de l'économie de Vénissieux se doit de mentionner la *Zone franche urbaine* des Minguettes. C'est une ZFU de seconde génération, créée le 1^{er} janvier 2004. Les services représentent 66% des 574 établissements et 84% des 2 500 emplois de la ZFU recensés en 2006. Ce dispositif a porté ses fruits car, après deux ans d'exercice, le nombre d'établissements présents sur la zone a augmenté de 13%. Durant la même période, il n'augmentait que de 4% en moyenne sur l'ensemble de la commune et de 7% sur le Grand Lyon. En 2005, 34 entreprises (essentiellement des TPE et des entreprises de moins de 20 salariés) ont bénéficié de l'exonération pour le recrutement de 52 personnes.

Entre 2004 et 2007, 270 CDI ont été signés dont environ 30% résident sur la zone franche urbaine ou sur une ZUS (Zone Urbaine Sensible).

¹⁹ Pôle de compétitivité rhônalpin spécialisé sur la chimie de l'environnement, créé par Arkéma, CNRS, Institut Français du Pétrole (IFP), Rhodia et Suez.

Synthèse du diagnostic

N.B. Nous reprenons ci-dessous les conclusions des fiches de diagnostic, auxquelles nous invitons le lecteur à se référer pour plus de précisions.

1. Développement urbain

- Une mosaïque de quartiers
Une mixité fonctionnelle partielle (zones d'habitat / zones d'activité)
Une cohérence urbaine à renforcer (coupures)
- Un territoire bien desservi par un réseau de transport en commun important
Un maillage de grands axes routiers et autoroutiers dense
- Une trame viaire fonctionnelle, plus adaptée aux personnes qui traversent la ville qu'aux habitants.
- Un fort potentiel d'urbanisation (avec notamment de nombreux tènements libres)
- Un projet urbain global défini et cohérent :
 - Reconstruire la ville sur elle-même
 - Dynamiser le centre (élargi) et renforcer son attractivité (cœur de ville)
 - Dynamiser le tissu économique local
 - Renforcer l'offre de logement (notamment social)
- Deux enjeux
 - La prise en compte du fonctionnement écologique et de sa cohérence sur tout le territoire dans le cadre de l'urbanisation future (notamment Puisoz et Façade Sud)
 - Donner à Vénissieux le poids qui lui revient dans l'agglomération (Vénissieux pôle d'équilibre d'une future agglomération multipolaire)

2. Fonctionnement économique et réalités sociales

- Dynamisme économique / Crise et difficultés sectorielles
Un poids fort de l'industrie (Vénissieux, pôle industriel majeur de l'agglomération)
- Une sociologie spécifique :
 - niveau de vie faible
 - moins de cadres et plus d'employés et d'ouvriers qu'au niveau national ou régional
- Une contradiction :
Il y a beaucoup d'emplois sur Vénissieux, mais le taux de chômage est élevé (Les emplois sont occupés par les Vénissiens pour seulement 32 %)
- Une politique économique orientée sur la lutte contre le chômage, la création d'entreprises et l'attractivité du centre-ville (Bonne cohérence entre les objectifs urbains / sociaux / économiques)
- Un enjeu majeur : l'adéquation de l'offre avec les besoins des entreprises
- Peut-on développer une économie de l'environnement ? Comment encourager l'installation d'entreprises industrielles produisant des technologies propres ?

3. Insertion et accès à l'emploi

- Un IDH faible
- L'insertion professionnelle est une mission prioritaire pour la ville. Elle la traite par le biais du PLIE, mais aussi d'un plan d'action locale
- Un problème à traiter : la qualification des habitants de Vénissieux ne semble pas correspondre aux emplois disponibles sur la commune.
- L'insertion et l'accès à l'emploi sont des priorités affichées : ont-elles une traduction budgétaire suffisante ?

4. Déplacements

- Un réseau de transports en commun dense (métro / tram / bus / train) une nouvelle ligne de tram, T4, qui contribue à désenclaver Vénissieux et à l'intégrer davantage dans l'agglomération.
Des carences dans les liaisons entre quartiers et la desserte soir / weekend.
- Vénissieux est favorable au CFAL (desserte locale envisagée) mais est inquiète du décalage entre la phase nord et la phase sud du contournement. Une fois la partie nord construite, et en attendant la partie sud, les trains fret traverseraient Vénissieux.
- La gare de Vénissieux est un pôle multimodal important à l'échelle de l'agglomération, mais les liaisons TER sont à développer. La ville affiche l'objectif d'en faire la 3e gare de l'agglomération avec même une desserte TGV
- Déplacements doux (piétons / cycles) : un potentiel important
Ces moyens de déplacement pourraient être utilisés pour connecter les quartiers entre eux, complétant ainsi une desserte parfois insuffisante des transports en commun à ce niveau. Il faut oser une réelle politique dans le but de favoriser les modes doux (plan de stationnement, sens interdits, nombreuses pistes cyclables etc.

5. Énergie

- Une démarche OPATB forte (rénovation + audit technique énergétique)
... mais limitée au réseau de chaleur (ou GPV élargit, c'est-à-dire Minguettes + Charréard – Max Barel)
- Une économie potentielle de 5000 tonnes de CO2 par an
ce qui représente les émissions de GES de 600 Français environ
- Une composition pour le moment incertaine du combustible de la chaufferie bois.
- Une obligation à venir de réaliser un *Plan climat* (en liaison avec le Grand Lyon)
- Un travail remarquable de certains bailleurs sociaux :
 - Opérations de rénovation
 - Actions au plus près des gens
(sensibilisation, aide à l'utilisation du chauffage - ou de l'eau)

6. Gestion Urbaine

- tri sélectif des déchets (volume /qualité) : un mauvais score dans certains quartiers (Minguettes, Centre...)
- Propreté urbaine : nombreux comportements de vandalisme et d'incivisme
- Énergie : des efforts sur la consommation d'électricité et l'éclairage public (marges de progression sur la question du sur-éclairage)
- Une vraie richesse en espaces verts et en biodiversité
 - La continuité et le fonctionnement écologique des espaces verts devraient prendre une place plus importante dans la réflexion de la ville sur son évolution. (> Débat public ?)
 - La richesse en espace verts de la ville pose également la question de sa valorisation éducative, économique et sociale (exemple *Jardins de l'envol* et autres jardins collectifs et familiaux, nombreux sur le territoire de Vénissieux)

7. Les Grandes Terres

- Une expérience remarquable :
Un espace agricole périurbain très bien intégré à son environnement
Les exploitants ont démontré une véritable prise de conscience des enjeux écologiques de ce territoire
- Une réserve de biodiversité de première importance pour Vénissieux
- Une fonction pédagogique déjà réelle mais à développer
- Un accès en mode doux à mettre en place. (Une passerelle au dessus du BUS ?)

8. Les milieux naturels

- La question de la pollution de l'air semble bien traitée par la ville
- Une ville très odorante cependant le système de mesure est assez peu précis
- La qualité de l'eau du robinet distribuée est bonne, ainsi que l'état général des réseaux. Il existe cependant un problème d'inondations récurrent sur le territoire

9. Dialogue avec les citoyens et partenaires et sensibilisation

- Une réelle pratique de la concertation, mais perfectible : construire des échanges qui fassent réellement évoluer les projets.
- Formation des élèves aux gestes citoyens (tri, économie des ressources) et à l'environnement (sorties pédagogiques).
- Malgré les efforts importants des conseils de quartier depuis 1989, dans le domaine de la concertation comme dans d'autres, le territoire du GPV est traité différemment : moyens importants, dialogue avec les partenaires extérieurs, objectifs précis etc... Comment généraliser ?

10. Fonctionnement et exemplarité de l'institution Ville

- Transversalité, communication entre les services, formation des agents : il y a encore beaucoup à faire
- Pas de tri sélectif dans les bâtiments communaux, pas d'achats plus durables (comme du papier recyclé par exemple, majorité de lampes de type néon qui consomment quatre fois plus que les ampoules basses consommation...).
- *Audit Énergétique Global* en cours
Mise en place de locaux HQE
- Un enjeu majeur pour la mairie :
- Assurer un réel suivi des projets, avec notamment une démarche qualité.
Exemples : bilan du projet de Ville 2015 ? Groupe de travail DD ?
- Un grand nombre d'équipements publics

Conclusion

1. Enjeux majeurs

Voici, résumés en quelques points clefs, les enjeux majeurs qui ressortent du diagnostic réalisé.

Un territoire aux atouts réels

Vénissieux, avec le poids de ses 58 000 habitants, et malgré une situation économique contrastée, occupe une position spécifique au sud de l'agglomération lyonnaise.

Pôle industriel important, avec une position intéressante sur les axes (actuels et surtout futurs) de desserte routière et de transports en commun : Vénissieux a un rôle à jouer en tant que pôle d'équilibre à l'échelle de l'agglomération.

Dans le nouveau fonctionnement multipolaire de l'agglomération, Vénissieux se trouve en effet à la jonction des liaisons centre-périphérie (infrastructures routières et transports en commun) et des contournements périphériques (notamment BUS et BUE complétés).

Mais Vénissieux connaît aussi une situation sociale difficile, avec une population immigrée très importante, un taux de chômage élevé, et un revenu moyen par habitant faible.

Une identité et une image à (re)construire

La ville de Vénissieux souffre depuis les années 80 d'une image de « ville ghetto », avec la construction dans les années 60 du quartier des Minguettes, comprenant à lui seul près de 40 % de la population de la ville.

Cette image fut également renforcée par une forte médiatisation des problèmes d'insécurité et d'incivisme en 2006. Le nombre d'incidents a en effet régulièrement progressé depuis 1993 (notamment pour les véhicules brûlés), avec un pic en 2006. Les chiffres sont depuis en baisse.

Cette réalité a ancré dans l'esprit de l'opinion publique ainsi que d'une partie des habitants de la ville une image négative de Vénissieux et renforcé par conséquent ce sentiment d'insécurité chez un grand nombre de Vénissiens.

A ce sentiment d'insécurité vient se rajouter une situation socio-économique contrastée. Vénissieux connaît en effet une paupérisation progressive de sa population, due notamment au déclin de l'emploi industriel, très important sur le territoire et fortement occupé par la population locale. La ville fait aujourd'hui face à un taux de chômage élevé, près de 19.5%, particulièrement chez les jeunes.

Ce déclin de l'emploi industriel est aujourd'hui compensé en partie par des emplois dans le secteur tertiaire. Cependant, ces nouveaux emplois sont assez peu occupés par les Vénissiens. Cette situation met la ville dans une contradiction majeure : bien qu'il existe sur la ville plus d'emploi que d'actifs, le taux de chômage de la population de Vénissieux reste élevé, très supérieur à la moyenne de l'agglomération lyonnaise. Et le chômage risque de s'aggraver avec la crise économique qui touche particulièrement l'industrie automobile.

Enclencher une dynamique de changement

La ville souhaite aujourd'hui enclencher une dynamique de changement qui permettrait d'inscrire le territoire dans un développement réellement durable.

Les politiques menées depuis de nombreuses années commencent d'ailleurs à porter leur fruit, notamment en termes d'attractivité (logement et activités).

L'action de développement humain durable revêt pour la ville un caractère stratégique. A travers la maîtrise de la gestion du territoire, elle est un acteur clé de durabilité. Construire une ville durable, au-delà des choix d'urbanisme, revient essentiellement à concevoir une ville capable de s'adapter à l'évolution de son environnement.

Face aux problématiques que connaît la ville de Vénissieux (déclin de l'industrie, chômage, sentiment d'insécurité...), elle doit aujourd'hui réfléchir à un schéma de développement pérenne qui puisse résoudre les problématiques actuelles auxquelles elle doit faire face et garantir ce développement sur la durée.

La ville doit notamment réfléchir à un développement urbain et socio-économique qui puisse améliorer durablement le cadre de vie ainsi que le niveau de vie de la population Vénissienne et assoir par la-même son identité de première couronne dans le paysage lyonnais.

Ce terme de première couronne est important. C'est un élément d'identité qu'il ne faut pas oublier ou minimiser. Mais cette réflexion ne peut pas se limiter aux aspects économiques, ni à une logique d'occupation de l'espace (saupoudrée le cas échéant de quelques éléments paysagers) : elle devra intégrer le fonctionnement écologique de l'ensemble du territoire communal, et même au-delà, en tenant compte de la biodiversité et de la cohérence des espaces naturels.

Équilibrer le développement du territoire autour d'un centre attractif

Pour construire cette identité de première couronne, la collectivité doit d'abord repenser son centre ville, pour en faire un pôle d'attractivité intra-muros et à une échelle d'agglomération. Renforcer les commerces de proximité et la cohérence urbaine de ce quartier doit être au cœur de cette réflexion. Il s'agit de construire un projet qui permette de fédérer l'ensemble des actions à mener en matière de commerce, de logement, d'équipements publics, de déplacements et de traitement des espaces publics.

Outre le renforcement de son centre-ville, Vénissieux doit également repenser le développement de l'ensemble de son territoire. Ce territoire comprend beaucoup de tènements libres, offrant un potentiel d'urbanisation important. La densification est un objectif tout à fait intéressant, mais cela ne peut pas être un prétexte pour urbaniser tous les espaces encore libres (on pense bien sûr au Puisoz ou à la Façade sud).

Une ville peu dense peut être durable. L'urbanisation doit être cohérente :

- avec la position en première couronne (on ne fera donc pas la même chose qu'à Lyon intra-muros mais pas non plus ce qu'on pourrait faire à Genas ou à St Priest),
- avec les réalités économiques (industrie) et sociales (chômage / pouvoir d'achat limité...),
- avec la richesse du territoire en espaces verts et les équilibres écologiques actuels...

Elle doit se faire au rythme d'une croissance démographique raisonnable, sans objectif forcé sur la création de nouveaux logements.

La réflexion sur l'utilisation de ces tènements libres doit également laisser toute sa place à la réflexion autour du développement économique. En effet, dans la mesure où la ville souhaite maintenir une activité industrielle importante sur son territoire, et dans cette optique envisage d'attirer de nouvelles industries, elle doit également prévoir des espaces qui lui seront consacrées. La ville doit donc être prudente dans l'urbanisation de ses espaces libres.

Quel développement socio-économique ?

Repenser le développement du territoire implique également de réfléchir à son développement socio-économique. En exprimant le souhait de maintenir une activité industrielle importante sur son territoire, la ville souhaite préserver des emplois accessibles à la population. Seulement, la crise économique actuelle provoque un bouleversement majeur des industries (notamment automobiles, très présentes à Vénissieux) qui doivent évoluer vers un nouveau modèle de développement. La ville doit ainsi se donner pour objectif d'attirer sur son territoire des industries nouvelles.

Même si la ville a peu de compétences directes sur ce sujet, elle a en revanche un pouvoir d'interpellation et de mobilisation des acteurs, privés ou publics, et également un rôle d'accompagnement sur des points essentiels comme la mise en œuvre d'une politique foncière, la logistique (infrastructures / plates-formes intermodales), ou l'accès aux marchés.

C'est d'ailleurs bien l'objectif du Conseil de Développement Industriel lancé par André Gerin en mars 2009 avec la CCI.

Par ailleurs, un travail sur le niveau de qualification doit également accompagner cette politique. Ces nouvelles industries que veut attirer la ville sur son territoire vont nécessiter de nouvelles compétences. L'expérience de l'Hôpital Feyzin-Vénissieux devrait peut être se généraliser, mais avec une formation de la population aux nouveaux métiers de l'industrie (et spécialement aux métiers qu'elle souhaite attirer sur son territoire).

Dialogue et concertation

La ville s'est également engagée depuis 1989 dans un processus de dialogue et de concertation avec sa population. La concertation est un des piliers du développement durable, mais elle ne doit pas être une fin en soi. La concertation doit en effet s'intégrer à un processus global de gestion des dossiers qui permette de préparer efficacement les décisions. Le dialogue avec la population est un outil pour la ville pour confronter son projet de développement aux attentes de la population, afin d'aboutir à un projet partagé et porté autant par l'équipe municipale que par la population.

Ce dialogue doit également fortement impliquer les partenaires de la ville. En effet, la collectivité n'est pas seul acteur du territoire. Pour assurer une réelle mise en œuvre du projet, celui-ci doit impérativement être porté et relayé par les différents partenaires (ou parties prenantes) de la ville, à commencer sans doute par le Grand Lyon.

Partenariat avec le Grand Lyon et les collectivités

Les relations entre Vénissieux et le Grand Lyon ont directement à voir, on le conçoit, avec le développement durable du territoire. Ce champ nouveau de dialogue peut être une chance pour la ville comme pour la Communauté et peut être porté par le Club pour le développement durable. Ce réseau, mis en place par le Grand Lyon, réunit des communes ayant lancé une politique de développement durable ou pouvant être intéressées par une telle démarche²⁰. Il peut être un outil efficace de dialogue entre communes et communauté (si du moins il ne se limite pas à un espace de débat thématique général), et il semblerait souhaitable que Vénissieux y participe. De même qu'il serait nécessaire que le Grand Lyon contribue à la réflexion de la ville sur le développement durable (dans le cadre de la phase 2 de la démarche en cours).

²⁰ Une trentaine de communes ont lancé un Agenda 21, et 18 communes mettent en place des actions de développement durable sans Agenda 21. Le Club pour le développement durable se veut un outil au service des communes qui souhaitent construire et développer une agglomération durable. Participer à ce Club pourrait permettre à la Ville de Vénissieux de capitaliser sur l'expérience de communes voisines et mettre en avant les actions qu'elle entreprend dans le domaine.

Cette logique de collaboration doit être appliquée non seulement avec le Grand Lyon mais également avec les autres communes voisines, de nombreux dossiers du développement durable étant partagés et les enjeux écologiques ne connaissant bien évidemment pas de frontières administratives.

Impliquer les agents municipaux

Parmi ces parties prenantes comptent également les agents municipaux. En effet, ils sont les garants de la mise en œuvre du projet politique de la ville. La volonté d'inscrire la ville dans un développement réellement humain et durable de son territoire implique un processus de changement des pratiques professionnelles et de collaboration. Il n'existe pas aujourd'hui de réelle sensibilité des agents aux questions de développement durable. Les services travaillent dans une logique sectorielle, laissant assez peu de place à un travail en transversalité sur les thématiques majeures concernant le territoire. Il ne semble pas pour autant exister de freins majeurs au sein des services aux questions de développement durable : au contraire plusieurs services manifestent un intérêt réel pour les perspectives que le développement durable ouvre.

Il s'agit de sensibiliser les agents, de les former au développement durable, afin de faire émerger des pratiques professionnelles nouvelles et de créer une culture commune au sein de la mairie autour du développement durable.

2. Vers la phase 2

Le présent rapport avait pour objectif de faire un diagnostic sur la situation de Vénissieux au regard des principes du développement durable. Il s'agit maintenant de lancer la phase suivante, qui se déroulera en principe entre septembre 2009 et l'été 2010.

L'objectif de la Phase 2 est de préparer par un débat le lancement d'une politique de Développement humain durable.

Il faut donc mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, pour ouvrir un débat en interne (élus et agents), avec les citoyens, et avec les partenaires naturels que sont les acteurs associatifs, économiques et sociaux (toutes les "parties intéressées").

Il ne s'agit pas, bien sûr, de faire "table rase" de tout le travail déjà accompli : il faut au contraire partir de ce qui existe déjà, tant sur le fond (Contrat de mandat, démarches en cours²¹ ...) que sur la forme : Vénissieux a, on l'a vu, une pratique déjà affirmée de la concertation (*Conseil citoyen pour le développement humain durable*, Conseils de quartiers...).

a. Les règles du jeu du débat

Les "règles du jeu" de ce débat devront être posées clairement.

Il faudra tout d'abord préciser aux participants dans quel esprit ils sont appelés à collaborer à cet exercice : dans un esprit d'ouverture et de vrai débat, pas pour une confrontation de points de vue. Il faudra que chacun fasse l'effort d'écouter, de s'informer, de comprendre les points de vue exprimés, aussi différents soient-ils.

Il faudra notamment expliquer comment le débat citoyen nourrit la décision politique : le débat est indispensable pour que les citoyens puissent interroger et s'approprier une décision. Plus il associe largement les citoyens et les acteurs du territoire, plus il est légitime.

Mais il ne peut se substituer au résultat politique des élections qui, donnant la parole à tous, valident une orientation qui synthétise la diversité des intérêts sociaux, parfois contradictoires. Le débat citoyen ne se substitue donc pas à la décision politique qui repose sur la légitimité

²¹ On pense notamment à l'Analyse des besoins sociaux ou à la Commission sur la réindustrialisation.

des assemblées élues, il la précède et la prolonge pour permettre une décision porteuse de l'intérêt général.

Enfin, le défi écologique pour la ville pose de nombreuses questions qui dépendent de plusieurs institutions: état, département, région, grand lyon et même de nombreux acteurs, habitants, commerces, entreprises... Le travail proposé aborde toutes les préoccupations d'un développement humain durable autant pour les compétences propres de la ville de Vénissieux que pour celles qui ne dépendent pas de la ville. Le travail devra donc chercher à éclairer les responsabilités et compétences, à prioriser des objectifs aidant la ville à élaborer ses propres plans d'actions, ou lui permettant d'agir auprès des autres acteurs et compétences.

b. Le rôle du Conseil citoyen

Une première étape sera de partager ce diagnostic avec le Conseil citoyen pour le développement humain durable, mais peut-être aussi avec l'ensemble des partenaires de la ville, notamment des associations, entreprises, des représentants de la société civile, qui y ont contribué. Cela permettrait ainsi de maintenir la dynamique lancée par ce diagnostic et de les associer réellement à la démarche.

Une réunion prévue en octobre permettra de présenter le diagnostic et le déroulement possible de la phase 2.

c. Les groupes de travail

Le débat s'organisera autour de grands thèmes (sans doute 4), traités chacun par un groupe de travail.

Les thèmes traités par ces Groupes de travail devront être précisés. En fonction des enjeux mis en évidence par ce diagnostic, ils pourraient notamment porter sur les points ci-dessous.

1. *Un premier groupe pourrait débattre de la concertation et de la sensibilisation des citoyens au Développement durable.*
2. *Un deuxième groupe traiterait des questions liées à l'urbanisme et aux déplacements.*
3. *Un troisième groupe aurait à réfléchir à l'économie et à l'emploi.*
4. *Enfin un quatrième groupe serait consacré aux espaces naturels, à l'énergie et à la propreté.*

Peut-être un 5^e enjeu pourrait-il faire l'objet d'un débat plus interne à la ville sur le fonctionnement de la collectivité : quelle organisation pour une meilleure transversalité ?

Ces propositions devront être débattues par le Conseil citoyen du Développement humain durable.

Il est évident qu'aucune délimitation n'est réellement satisfaisante : le développement durable suppose une transversalité que tout "découpage" risque de compromettre. D'un autre côté, il faut aussi organiser le débat de manière pratique. Il nous a semblé que plus le nombre de groupes de travail sera limité, moins le risque de laisser échapper les interactions qui lient toutes ces questions serait grand.

Il est certain que chaque groupe rencontrera dans ses travaux des questions transversales, sur lesquelles il faudra donc, sans doute au niveau du *Conseil citoyen du Développement humain durable*, faire des arbitrages.

Annexe 1 : Liste des contacts pris

Services de la Mairie

Patrimoine

- M Santier, Directeur **COMITÉ DE PILOTAGE**
- Mme Omer, Chargée de l'énergie

Économie

- Mme Chantal Goutarot, Directrice **COMITÉ DE PILOTAGE**
- M. J.M. Perotto

Urbanisme

- M. Jean-Jacques Lacroix, Directeur **COMITÉ DE PILOTAGE**
- M. Sylvain Galdéano, Directeur

Projet Éducatif Local

- Mme Marie Vallon, Directrice **COMITÉ DE PILOTAGE**

Conseils des quartiers

- Mme A. Renaud, Coordinatrice **COMITÉ DE PILOTAGE**

Cadre de vie

- Mme Chantal Second, Directrice **COMITÉ DE PILOTAGE**
- M. Ernest Hernandez
- M. Joseph Garambois
- M. Philippe Laurent

Écoles et bâtiments (DEP)

- M. Turpin

Élus

- M. Pierre Alain Millet, Adjoint Développement durable – Environnement – Cadre de vie – Qualité de la vie – Énergies
- M. Henri Thivillier, 2e Adjoint, Projet de Ville 2030 / Communauté Urbaine / Urbanisme / Grand Projet de Ville / Accessibilité aux personnes (Conseiller Grand Lyon)

Partenaires

Grand Lyon

- Mme Nadia Mabilie
- Mme E. Roux
- Mme Fornazero, Service comptage
- Mme Emilie Lagarde, Direction de la Voirie
- M. Delannoy, Service des grands projets
- M. Jean-Louis Azema

Agence d'Urbanisme de Lyon

- M. Simon

COPARLY et Respiralyon

- M. Nicolas Vigier, Responsable service cellule intervention

Bailleurs sociaux

- **SACOVIV**, M. Bruno NAZET
- **Opac du Rhone**, M. Xavier DELOCHE
- **Opac du Grand Lyon**, M. Damien CHENEL
- **Alliade**, Mme Elisabeth Devalmont, Directrice de la stratégie et du patrimoine

GPV Grand Projet de Ville

- M. Yazid Ikdoumi, Directeur Général
- M. VAESEN, Directeur Général Adjoint

Éducation nationale

- M. Riban, Proviseur du Lycée (LEGT) Sembat-Seguin

Parc de Parilly

- M. Pascal Goubier, Directeur

Associations

- **MNLE**, (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement), M. Pintureau
- **CNL**, (Confédération Nationale du Logement), Mme Locatelli
- **Association cadre de vie**, M. Maurice Girard
- **Association Environnement Bonneval / Parilly**
- **GPBR**, Groupe des Protecteurs des Busards du Rhône
- **UTAN Lyon Centre**, Union Touristique Les Amis de la Nature
- **CORA faune sauvage**, M. Edouard Ribatto, chargé de mission
- **FRAPNA (Fédération Régionale de la Protection de la Nature) Rhône**
- **Passé Jardin**, Mme Fabienne Fauquembergue, Responsable du Jardin de l'Envol

Entreprises

- **CCI Corbas**
Mme Catherine de Phillipis
M. Christian Bravo (Président du Pôle Aliments Rhône Alpes)
Démarche de développement durable pour la filière bovine du pôle aliments
- **Dalkia**
M. Claude Chambard, responsable du dossier de la chaufferie bois Vénissieux
- **A.E.V.E.** - Association des Entreprises de Vénissieux
M. Guy Mollard, Président (CCI Corbas)
- **Carrefour Joliot Curie**
M. Pochat Barron
Mme Geliot
- **Renault Trucks**
Jean Philippe Berutzzi
Alain Chaput

- **Carbone Savoie**
 - M. Philippe Nivelles, responsable environnement
 - Mme Caroline Gommy, responsable QSE
- **Robert Bosch**
 - Mme Catherine Level, chef de projet management par la qualité
- **Véninov**
 - Mme Bergeron
- **Arvin Meritor (fonderie Renault Trucks)**
 - Mme Florence Le Balc'h, responsable qualité environnement
- **Imprimerie Bretin**
 - M. Vergnon, chef d'atelier
- **Public Imprim**
 - M. Philippe Bertannier

Syndicat Intercommunal du Plateau des Grandes Terres (SIPGT)

- M. Pascal Kremer, Mairie de Feyzin
- Mme Bernadette Pomarès, Présidente, Adjointe au développement durable Feyzin
- M. Stéphane Rosnoblet, Ville de Feyzin / Mission Développement Durable
- M. Soler

Annexe 2 : Bibliographie

Introduction

- **Observatoire Partenarial Lyonnais en Economie (OPALE), Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.** *Les Portes du Sud*. 2008
- **INSEE.** *Chiffres clés : Evolution et structure de la population à Vénissieux*. Décembre 2008.
- **Unédic.** *Etude Unistatis : nombre d'entreprises à Vénissieux*. 2007
- **TNS sores.** *Les abstentionnistes aux élections municipales de Vénissieux, Note de Synthèse*. 2009

Fiche 1 : Développement urbain

- **Grand Lyon, Ville de Vénissieux.** *Projet urbain globale de Vénissieux : phase diagnostic*. Janvier 2006
- **Grand Lyon, Ville de Vénissieux.** *Projet urbain globale de Vénissieux : phase projet*. Mai 2008
- **Rocken Vincent.** « Leroy Merlin rachète le site du Puisoz ». *Le Progrès*, 9 juin 2009 N° 50 178 page 8
- **Grand Lyon.** « Vénissieux centre, pole de proximité pour 60 000 personnes ». *Guide S'implanter à Lyon*. Edition 2006
- **Agence d'urbanisme pour le développement de l'Agglomération Lyonnaise.** *Plan Local d'Urbanisme de Vénissieux*. Modification numéro 2 : 2007
- **Agence d'urbanisme pour le développement de l'Agglomération Lyonnaise.** *Carte de transport en commun projeté en site propre*. 2009
- **Grand Lyon.** *Plan local d'urbanisme, carte de Vénissieux*. http://plu.grandlyon.com/plu.php?select_commune=VENISSIEUX Consultée la dernière fois le 29/07/09
- **Grand Lyon.** *Plan environnement sonore, carte de Vénissieux*. http://bruit.grandlyon.com/plu.php?select_commune=VENISSIEUX Consultée la dernière fois le 29/07/09

Fiche 2 : Fonctionnement économique et réalités sociales

- **Grand Lyon,** *Agenda 21 de la Communauté urbaine du Grand Lyon*, <http://www.grandlyon.com/L-Agenda-21-du-Grand-Lyon.1882.0.html#c5062>
- **OPALE** (Observatoire partenarial lyonnais en économie), *Zone Franche Urbaine de Vénissieux*, mai 2006
- **OPALE,** *Les territoires de l'économie lyonnaise, Les Portes du Sud*, 2008
- **Centre Social Moulin à Vent,** *Projet 2008-2012* www.centre-social-mav.fr
- **PLIE UNI-EST,** *Portrait de territoire CTEF de l'est lyonnais*, juin 2006 www.plie-uni-est.org
- **PLIE UNI-EST,** *La mobilité en question, Vénissieux* www.plie-uni-est.org
- **Ville de Vénissieux, Mission Economie,** *Zone Franche Urbaine de Vénissieux, bilan 2004-2008*
- **Insee,** *Données communales, Vénissieux*

Fiche 3 : Insertion et accès à l'emploi

- **Direction Éducation Enfance Santé,** *Le projet Éducatif Local*, mars 2009

Fiche 4 : Déplacements

- **Transports en Commun de l'agglomération de Lyon (TCL).** *Fiches horaires de des lignes de tram T4, de métro D, de bus 12, 34, 35, 39, 53, 54, 60, 80, 87, 93, 94 et ZI.* <http://www.tcl.fr/index.asp?page=horaires> Consulté la dernière fois le 30/07/09
- **Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).** *Nombre de voyage sur un jour moyen ouvré des lignes de transport en commun sur le secteur de Vénissieux.* Mesures effectuées de janvier 2008 à avril 2009.
- **Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).** *Enquête ménages déplacements 2006 de l'aire métropolitaine lyonnaise, Fiche Technique Conférence des Maires « Les portes du Sud ».* 2006
- **Transport en Commun de l'agglomération de Lyon, Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise.** *Guide antistress pour mieux vivre la ville (traitant des parcs relais).* Page 13, janvier 2006
- **Grand Lyon.** *Elaboration du nouveau plan de déplacements des modes doux du Grand Lyon, carte de Vénissieux.* Document de travail imprimé le 21/01/09
- **Société Lyonnaise de transport en commun.** *Atlas des pôles d'échanges, ville de Vénissieux.* Pages 49 à 60, 2007
- **Ville de Vénissieux.** *Comptages de voitures sur les principaux axes de la ville.* 2008
- **SNCF.** *Listes des trains au départ de la gare de Vénissieux.* http://www.ter-sncf.com/rhone_alpes/navitia/tableauSelection.asp Consulté la dernière fois le 30/07/09
- **Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise.** *Plan de déplacement urbain (PDU).* <http://www.sytral.fr/194.0.html> Consulté la dernière fois le 30/07/09
- **Nagyos** Camille. « Contournement de Lyon, De l'étoile à la toile ». *Le journal des Entreprises*, 5 juin 2009 N° 28 page 4.

Fiche 5 : Énergie

- **Ville de Vénissieux,** *État de l'éclairage public sur la commune de Vénissieux.* Mars 2003
- **Association Inoer,** *Sensibiliser les habitants aux dépenses d'énergie,* inoer@free.fr
- **Contrat urbain de cohésion social,** *6 priorités pour réunir Vénissieux, 2007-2010, Réunir Vénissieux,* gpv@ville-venissieux.fr
- **Grand Projet de Ville de Vénissieux,** *Réponse à l'appel à projet – rénovation urbaine et urbanisme durable,* octobre 2008
- *La gestion du réseau de chauffage urbain,* Contrat Vénissieux Véolia
- *Financement des OPATB,* Compte-rendu du séminaire Vénissieux, novembre 2005
- *Note de présentation de l'OPATB,* à l'attention de la Mission Habitat du Grand Lyon et de l'ANAH départementale, avril 2008
- **Ville de Vénissieux, Direction des Ressources Financières,** *Rétrospective des dépenses énergétiques 2006-2008,*
- **Ville de Vénissieux,** *Contrôle de l'exploitation du réseau de chaleur des Minguettes à Vénissieux,* présentation publique de la saison 2007
- **Ville de Vénissieux,** *Étude de faisabilité de l'extension du réseau de chaleur dans le centre ville,* Note au Bureau Municipal du 2 juin 2009

Fiche 6 : Gestion Urbaine

- **Grand Lyon.** *Plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007 – 2017.* Novembre 2007.
- **Grand Lyon.** Guide « Aïmons l'avenir », *La biodiversité.* 2006
- **Grand Lyon.** *Gestion des déchets.* <http://www.grandlyon.com/Proprete.45.0.html> Consulté la dernière fois le 30/07/09
- **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipale de la commune de Vénissieux du 3 novembre 2008.** *Rapport annuel 2007 sur la qualité du service public d'élimination des déchets.* Novembre 2008.
- **Services Direction du Cadre de Vie et Environnement de la Ville de Vénissieux.** *Amélioration de la propreté dans la Ville (De Vénissieux).* 2007
- **Ville de Vénissieux.** Programme de la semaine de la propreté, *Protégeons notre environnement, semaine de la propreté du 25 au 29 mai.* Avril 2009
- **Ville de Vénissieux.** *Vénissieux 2015 Projet de Ville, Projet de Vie.* 2000
- **Syndicat Mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (sepal).** *Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), avant-projet.* Juin 2009
- **Les Amis de la Terre.** *Parcs et Jardins de Lyon et du Lyonnais.* <http://www.amisdelaterre.org/Parcs-et-jardins-de-Lyon-et-du.html> Consulté la dernière fois le 31/07/09.

Fiche 7 : Les Grandes Terres

- **Evulgo** pour le Syndicat intercommunale des Grandes Terres. *Le plateau agricole des Grandes Terres* (Recueil de Fiches Thématique). 2006
- **Syndicat des Grandes Terres.** *Un espace à partager* (Dépliant). Mai 2009
- **Naturama, Grand Lyon, Syndicat des Grandes Terres.** *Livret Découverte : Le Secteur Agricole des Grandes Terres.* 2008
- **Ekopédia.** *Bois Raméale Fragmenté.* <http://fr.ekopedia.org/BRF> Consulté la dernière fois le 31/07/09

Fiche 8 : Les Milieux Naturels

- **Commission Locale de L'eau.** *Contribution à l'état des lieux du SAGE de l'est Lyonnais pour l'année 2003.* Février 2004
- **Direction du Cadre de Vie de la Ville de Vénissieux.** *Les inondations de septembre 2008.* Septembre 2008
- **Rapport du Conseil Municipale de la Ville de Vénissieux.** *Rapport annuel 2007 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.* Avril 2007
- **Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse.** *Dossiers concernant : la redevance des volumes d'eau prélevés en 2007 pour le stade Laurent Gerin et les 10 autres forages et les relevés de compteur de 2007 pour le stade Laurent Gerin.* Mars 2008.
- **Communauté Urbaine de Lyon.** *Implantation de « qualitomètres ».* Juillet 2006.
- **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipale de la Commune de Vénissieux.** *Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A) de l'agglomération lyonnaise – Avis du Conseil Municipale.*
- **RESPIRALYON.** *Charte d'engagement des industriels.* 2009
- **RESPIRALYON.** *Carte du maillage du réseau de nez.* <http://www.respiralyon.org/index.php?Rub=94> Consulté la dernière fois le 31/07/09.

- **COPARLY, RESPIRALYON.** Carte et graphiques du nombre d'odeurs ressenties sur la Commune de Vénissieux. 2008
- **COPARLY, Atmo Rhône-Alpes.** Mesures de pollution aux deux stations proches de Vénissieux. <http://www.atmo-rhonealpes.org/site/accueil/monaccueil/all> Consulté la dernière fois le 31/07/09.
- **COPARLY.** Surveillance des HAP dans l'environnement au voisinage d'un émetteur industriel : Commune de Vénissieux sur la période 2006 - 2007. Septembre 2008

Fiche 9 : Dialogue avec les Citoyens et Concertation

- **Ville de Vénissieux.** Assemblées générales des Conseils de Quartiers et élection des délégués : Plan de Travail, Note au Bureau Municipal du 24 novembre 2008
- **Ville de Vénissieux.** Agenda de travail des Conseils de Quartiers, Note au Bureau Municipal du 22 septembre 2008
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail des Conseils de Quartiers et démarche de concertation 2009-2010, Note au Bureau Municipal du 02 juin 2009
- **Ville de Vénissieux.** Grand Projet de Ville – projet
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Saint Exupéry
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Anatole France-Paul Langevin
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Centre
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Charles Perrault
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Max Barrel
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Gabriel Péri
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Jean Moulin-Henri Wallon
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Joliot Currie
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Jules Guesde
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Leo Lagrand-Louis Pergaud
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Levy Renan–Moulin à Vent
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Parilly
- **Ville de Vénissieux.** Plan de travail Projet 2009 – Conseil de Quartier Pasteur Monery
- **Ville de Vénissieux.** Délibération du 16 Décembre 2008 sur le fonctionnement des conseils de quartier et renouvellement des délégués